

La quinzaine féministe : les prud'femmes vaudoises. - La fermeture des maisons de tolérance à Genève et l'initiative populaire. - Après le vote du 6 décembre

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 224

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe; E. GD. — Comment propager l'esprit de la Société des Nations?; H. CLAPARÈDE-SPUR. — A nos lecteurs. — De ci, de là... — La lutte contre la tuberculose; II. Un projet de loi fédérale; Jeanne PITTET. — Variété: les femmes au Musée Rath (Genève); E. GAUTIER. — II^{me} Assemblée générale de l'Association suisse de femmes universitaires; Dr M. SCH. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — *Feuilleton:* Les femmes et les livres, Ada Negri (avec portrait); M.-L. PREIS.

Avis important

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de compte de chèques, dont nous les prions de bien vouloir se servir pour acquitter le montant de leur abonnement pour 1926. Nous remercions vivement d'avance tous ceux qui, en opérant sans tarder ce versement, faciliteront grandement la tâche de notre Administration.

Comme chaque année, la question de l'élévation du prix de l'abonnement au MOUVEMENT FÉMINISTE s'est posée devant le Comité de notre journal, et comme chaque année, ce dernier y a répondu négativement. En effet, et bien que le prix officiel de 5 fr. par an ne couvre pas tous les frais (frais d'impression, d'expédition, de port, frais généraux, etc.) notre Comité a craint, en haussant le prix de l'abonnement, de décourager ceux qui doivent compter de très près, et pour lesquels, un abonnement au MOUVEMENT représente un effort, et parfois un sacrifice. C'est dire qu'en maintenant ce prix de 5 fr., inférieur au prix de revient, il espère que tous nos abonnés comprenant ses motifs tiendront à répondre à son geste en restant fidèles à notre journal: c'est dire aussi sa très vive reconnaissance à tous ceux qui le pourront de bien vouloir ajouter au prix officiel le franc de surplus, qui fera correspondre leur versement au prix de revient de 6 francs. Car c'est parce qu'un nombre toujours plus grand de nos amis ont payé l'an passé leur journal 6 fr. — et même davantage — que notre situation financière s'est notablement améliorée, et que certains perfectionnements ont pu être introduits, sans obérer pour cela trop lourdement notre budget, ni nous causer de trop gros soucis matériels.

Enfin, merci aussi à ceux qui joindront à leur versement, qu'il soit de 5 fr. de 6 fr. ou de plus encore, le sou que nous réclamons la poste pour chaque paiement opéré à notre compte. Ce sou, qui n'est presque rien pour chacun devient pour nous, porté à la millième puissance, une somme globale importante.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE

La Quinzaine Féministe

Les prud'femmes vaudoises. — La fermeture des maisons de tolérance à Genève et l'initiative populaire. — Après le vote du 6 décembre.

Un petit pas en avant — tout petit — à signaler chez nous: le Grand Conseil du canton de Vaud vient d'accepter, sans discussion ni opposition, le projet de loi que lui présentait le Conseil d'Etat sur l'admission des femmes aux tribunaux de prud'hommes. A ceux qui considéreraient cette unanimité silencieuse comme un symptôme du ralliement à nos idées de tous les parlementaires vaudois, il faut cependant enlever cette



Ada NEGRI
Femme écrivain et poète italien
(Voir l'étude sur elle p. 179)

illusion, en faisant remarquer qu'au cours de son voyage du Grand Conseil au Conseil d'Etat et du Conseil d'Etat au Grand Conseil, la proposition initiale, due à M. Maret, député socialiste, a subi une modification assez importante: l'électorat féminin en matière de tribunaux de prud'hommes a été supprimé, et il ne reste plus aux Vaudoises que le droit passif d'être élue à ces tribunaux... par des hommes. Système bizarre, déjà appliqué à Zurich d'ailleurs, où de ce fait l'institution des « prud'femmes » ne donne certainement pas les mêmes résultats féconds qu'à Bâle ou à Neuchâtel (les seuls autres cantons suisses qui aient admis le droit des femmes en matière de tribunaux professionnels). Il faudrait donc être vraiment atteint d'une misogynie farouche et incurable pour s'élever contre un progrès si minuscule, et dont l'expérience prouve que, malheureusement, on ne peut attendre beaucoup de résultats (partout en effet l'éligibilité sans l'électorat se révèle à peu près inopérante); et ni les députés vaudois, ni la presse, qui s'est bornée à enregistrer cette décision sans commentaire — seule la *Tribune de Lausanne* la trouve sage! — n'ont voulu aller jusqu'à cette extrémité-là.

Si petit que soit ce progrès, nous en félicitons cependant les féministes vaudoises, comme d'une petite étape franchie. Et nous les connaissons assez, pour savoir qu'elles mettront tout en œuvre pour profiter de la moitié de droit nouveau qui vient de leur être reconnu... en attendant l'autre moitié!

* * *

A Genève, et malgré les points d'interrogation que se posaient, en ces derniers jours de novembre, les partisans de l'abolitionnisme, tant soit peu inquiets, le geste décisif a été accompli par le Département de Justice et Police, strictement fidèle à l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 avril dernier: les maisons de tolérance ont été fermées le 30 novembre à minuit. Aucun incident.

Et pourtant tout avait été mis en œuvre pour empêcher cette fermeture. L'initiative populaire, dont on parlait sous le manteau depuis quelques mois, mais qui n'avait osé se montrer en plein jour qu'au début de septembre, suivait son cours, et de petits entrefilets habilement lancés dans la presse d'information (rendons hommage ici aux deux organes de la droite et de la gauche, le *Journal de Genève* et le *Travail*, qui les ignorèrent systématiquement) s'efforçaient de persuader au bon public que les signatures pleuvaient dru. Le 23 novembre, le Comité d'initiative parlait encore de 4.000 environ (cette approximation était déjà significative) et en prenait argument pour faire déposer, par la voix de ses avocats, un recours auprès du Conseil d'Etat, lui demandant de surseoir à la fermeture des maisons, puisqu'aussi bien avec une votation populaire à cet égard en perspective, la possibilité de devoir les rouvrir un jour devait être envisagée. La réponse du Conseil d'Etat fut claire et nette: recours écarté. Et les maisons furent fermées. Notre gouvernement actuel s'est acquis ainsi, par sa fermeté, la reconnaissance de tous ceux que préoccupent ce problème sociologique, hygiénique et moral, et qui n'oublieront certainement pas, et quelles que soient leurs tendances politiques, que là, où depuis plusieurs années, un Conseil d'Etat conservateur avait tergiversé malgré des déclarations formelles, un Conseil d'Etat de gauche, et dont trois membres appartiennent à ce parti radical, qui fut le grand avocat des maisons il y a un quart de siècle, a délibérément agi.

Et comment, d'ailleurs, soutenir encore la thèse réglem-

bre, que 9 maisons de tolérance patentées à Genève, retenant au total 28 « pensionnaires »: quelle naïveté, quelle ignorance, ou quelle mauvaise foi de prétendre que ces 28 malheureuses, mises en regard du nombre inévaluable de toutes celles qui se livrent à la prostitution clandestine, pouvaient exercer une influence directe sur la courbe des maladies vénériennes, ou sur la propreté et la décence de la rue!... Trois d'entre elles étaient Confédérées, une Allemande, les vingt-quatre autres Françaises. Toutes reçurent, les jours qui précédèrent la fermeture, la visite de l'agente auxiliaire de police qui leur offrit de l'aide pour recommencer une autre vie, et qui fut accueillie de façon variable suivant les maisons. Mais ces offres ne furent pas acceptées, et le 1^{er} décembre, les autorisations de séjour leur ayant été retirées, toutes partirent... très certainement en vertu d'un arrangement passé par les tenanciers les jours précédents... puisque, la majorité d'entre elles étant Françaises, il leur serait facile de recommencer, à peine la frontière franchie, leur triste métier, la France appliquant le système Sokal, et n'interdisant pas de ce fait à ses nationales l'exercice de la prostitution dans une maison patentée. D'autre part, et ceci est réconfortant à dire, la Municipalité d'Annemasse, sollicitée par le tenancier d'une maison de Genève de transporter son « commerce » en zone, délégua son maire, médecin de profession, au Bureau de la Fédération abolitionniste internationale pour se documenter, et refusa à l'unanimité l'autorisation. Puisse cet exemple être largement suivi.

Pour en revenir à Genève, une fois le recours des tenanciers écarté par le Conseil d'Etat, les initiants déposèrent leur initiative en Chancellerie. Entre temps, elle avait perdu, du fait des vérifications de signatures, le tiers de son effectif annoncé, puisqu'elle ne compte plus que 2.800 signatures légalisées. Malheureusement, la loi actuelle en exigeant 2.500, l'initiative honteuse a abouti et la machine constitutionnelle va être mise en branle: décision du Grand Conseil dans le délai d'un an à partir de la date du dépôt en Chancellerie; votation populaire dans le délai de 40 jours à partir de la décision du Grand Conseil... Cela suppose encore bien des mois durant lesquels bien des imprévus peuvent surgir. Et puis, qu'une initiative réunisse 300 signatures en plus du chiffre fixé par la loi ne signifie absolument pas d'autre part qu'elle sera acceptée par la majorité des électeurs: de fréquents exemples l'ont prouvé. Attendons donc sans trop d'inquiétude les événements.

* * *

Pour parler d'autre chose que de ce pénible sujet — sur lequel nous tenions cependant à apporter des précisions à nos lecteurs, une grande confusion ayant régné à cet égard dans l'opinion publique — nous enregistrons avec joie les résultats du vote de dimanche dernier, introduisant définitivement le principe de l'assurance-vieillesse et survivants, et plus tard de l'assurance-invalidité, dans notre législation fédérale. Nous nous étonnons même qu'il se soit trouvé cinq cantons et demi et 213.853 électeurs pour repousser une mesure aussi élémentaire de prévoyance sociale, que la Suisse est bien en retard à réaliser, et que des promesses, trop souvent sans lendemain constamment mises en avant auprès de ceux pour lesquels cette assurance est une urgente nécessité, lui faisaient un devoir particulièrement pressant d'accepter. Et à notre point de vue spécialement féministe, rarement votation a autant fait sentir aux femmes, si directement intéressées à la réalisation de l'assurance-vieillesse, leur minorité politique et l'amertume de leur exclusion du scrutin. L'Association suisse pour le Suffrage féminin s'est appliquée à accen-

tuer ce sentiment, en apposant des affiches, distribuant des feuilles volantes, etc. etc. par l'intermédiaire de ses Sections. Espérons que plus d'une femme « qui ne tient pas à voter parce qu'elle a un si gentil mari » aura compris et réfléchi.

Mais l'article constitutionnel voté, notre tâche n'est pas achevée, et il convient de suivre de très près les travaux d'élaboration de la loi fédérale qui réglera les modalités de cette assurance, pour éviter qu'elle n'infériorise les femmes mariées comme c'était le cas dans le projet du Conseil Fédéral du mois d'août 1924. M. Schulthess à Genève nous a donné publiquement l'assurance que ce problème serait examiné à nouveau; à nos Associations d'y veiller et de défendre les droits de toute une partie de la population féminine.

E. Gn.

Comment propager l'esprit de la Société des Nations?

Il est manifeste qu'en ces dernières années on s'est mis, un peu partout, à rechercher les moyens susceptibles d'implanter dans les jeunes générations un esprit conforme aux principes de la S. D. N., c'est-à-dire, un *esprit vraiment international*, grâce auquel seul pourra être conjuré le danger d'une nouvelle guerre qui équivaldrait à un véritable suicide de l'Europe.

En effet, comme l'a, entre autres, fait remarquer l'éminent physicien Branly, professeur à l'Institut catholique de Paris, les progrès de la science feront de la prochaine guerre une tuerie telle, *qu'elle anéantira en partie la race humaine et qu'elle la ruinera complètement*.¹

En face d'une pareille éventualité tout homme, digne de ce nom, se doit de réfléchir. Malheureusement, trop nombreux sont encore partout aujourd'hui ceux qui, absorbés uniquement par des préoccupations égoïstes — la recherche d'avantages per-

¹ L'illustre professeur Langevin, de la Sorbonne, vient de lancer un manifeste dans lequel il considère comme un devoir primordial de dénoncer hautement l'effroyable danger que représente pour l'humanité entière la préparation de « guerres scientifiques »; il déclare qu'il faut « propager ardemment la conviction que la prompt réalisation d'une justice internationale est une question de vie ou de mort pour l'espèce humaine ».

sonnels ou de jouissance frivoles, éphémères — restent insouciants devant le péril collectif qui menace et que leur attitude irrationnelle risque de faire grandir.

Mais, par ailleurs, ceux qui en ont conscience, se rendent de plus en plus clairement compte de la nécessité d'une vaste action internationale, capable d'exercer une influence salutaire et de féconder d'une manière durable l'œuvre de S. D. N., cette dernière ayant été précisément créée aux fins d'établir entre les peuples des relations basées sur des principes supérieurs, moraux, et partant, de préserver l'humanité du fléau de la guerre. Comme l'a si bien dit le regretté Léon Bourgeois dans une conférence à Paris: « La Société des Nations sera l'école pratique de la *morale universelle*... Il y a un très gros effort à accomplir pour faire pénétrer les règles de morale dans les rapports internationaux. *S'il n'était pas fait, c'est l'avenir de la civilisation tout entière qui pourrait être compromis.* »

Or, pour que puisse être réalisée effectivement cette « morale universelle », il faut commencer par en inculquer les éléments au moyen de l'éducation, et, pour cela, modifier complètement maintes conceptions invétérées de longue date.

C'est à quoi visent les pédagogues éclairés préconisant aujourd'hui partout une revision des manuels scolaires, et en particulier une réforme de l'enseignement de l'histoire. Enseignement qui, jusqu'ici, loin de favoriser l'esprit international a, au contraire, en général développé les sentiments chauvins si manifestement funestes dans leurs conséquences. Le savant mathématicien Bertrand Russell, de l'Université de Cambridge, attribue même à l'enseignement dans les écoles la plus grande part de responsabilité dans les guerres et les persécutions que les hommes se sont infligées les uns aux autres.

Déjà en 1922, le Congrès International d'Education Morale, tenu à Genève, avait mis la question d'une réforme de l'enseignement de l'histoire à son ordre du jour. Là, des pédagogues d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'ailleurs, réclamaient déjà l'introduction dans les écoles d'un enseignement susceptible de propager l'esprit international, le sentiment de l'interdépendance des peuples, et de la solidarité humaine. L'un d'eux proposa à cet effet, l'élaboration d'un ouvrage d'histoire inspiré par un sincère esprit de justice, pouvant être

Les femmes et les livres

Ada NEGRI et son œuvre

Pour la plupart des lecteurs de langue française, le nom d'Ada Negri évoque des souvenirs déjà lointains. Ils ont lu peut-être son premier recueil de vers: *Fatalità*, soit dès 1892, dans l'idiome de la « poétesse », soit dans la traduction qui parut ensuite en plusieurs langues — car ce fut une véritable trainée de poudre que cette renommée d'une si jeune personne. Ada Negri, poète impulsif, écrivant avec fougue des strophes qui font songer parfois à un torrent aux flots impétueux — on en était resté là.

Combien le *Revue de Paris*¹ a été heureusement inspirée en donnant, cette année, une excellente traduction de *Stella Mattutina*, précédée d'une intéressante étude sur l'auteur par son traducteur, M. Edouard Schneider! Ainsi le public de langue française a pu se rendre compte de l'envergure qu'a prise l'œuvre de celle qui débuta, pauvre petite maîtresse d'école d'un village lombard, il y a exactement trente-trois ans... Public de lecteurs frisant au moins la cinquantaine. Au-dessous de cet âge, qui ne sait pas l'italien ignorait sans doute l'existence même d'un écrivain que, pourtant, la grande critique d'outre-

Alpes n'hésita pas à déclarer frappé du sceau du génie.

Donc, à Motta Visconti vivait une jeune institutrice. Elle était pâle, maigre, avec de grands yeux sombres. Ce poste si modeste marquait cependant pour elle un premier pas vers la libération, à laquelle elle aspirait de toute son âme ardente, fière et tourmentée. C'était le pain quotidien — à peine davantage — pour elle-même et pour sa mère adorée, contrainte, des années durant, à mener, dans la cité lombarde de Lodi, la rude existence d'une ouvrière de fabrique à 1 fr. 75 par jour. Il faudra toujours se rappeler, en parlant d'Ada Negri ou en lisant ses œuvres, quelles ont été son enfance et son adolescence. Ah! l'empreinte ineffaçable des soucis sur de jeunes fronts! Pauvreté, solitude, horreur de devoir obéir — en qualité de petite-fille de la concierge — à des maîtres qui ne vous comprennent pas et vous froissent sans même s'en douter, souffrance quotidienne de voir sa mère rentrer à bout de forces, et néanmoins vaillante toujours et d'une sérénité admirable, — la fillette a dû supporter tout le fardeau de ces peines, à un âge où tant d'autres ne pensent qu'aux rires et aux jeux. Autour d'elle, d'humbles gens pour qui l'existence a infiniment plus de rebuffades que de joies, ouvrières, paysannes, bûcherons, bateliers, gamins des rues dont, parfois, la mère est à l'hôpital, le père en prison — tous les opprimés, les simples, les faibles, les dévoyés par misère et par abandon... et une immense pitié lui serre le cœur.

Fatalità exprime avec intensité cette brûlante sympathie: tels

¹ No du 15 juin 1925.